



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 15 avril 2022

**Le Conseil Municipal de la ville de Villieu-Loyes-Mollon :**

**Approuve** le compte-rendu du conseil municipal du 25 mars 2022.

**Vote unanime**

- Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui autorise le Conseil municipal à déléguer en tout ou partie et pour la durée du mandat certaines attributions listées dans son article L.2122-22.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui impose au maire dans son article L 2121-23, de rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal, des décisions qu'il a prises dans le cadre de ces délégations.

D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code pour les opérations d'un montant inférieur à 500 000 €.

Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) pour lesquelles le Droit de Préemption Urbain (DPU) n'a pas été mis en œuvre :

- Terrains, section A sous les n° 1707-1715 sis Lieu-dit « Au raffour ».

**Prend acte** de la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) pour lesquelles le droit de préemption n'a pas été appliqué.

Conformément aux délibérations du 28 mai 2020, du 11 septembre 2020 et du 16 juin 2021 portant délégation du Conseil Municipal à son profit, Monsieur le Maire a informé le Conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

- Décision n°08/2022 – BIBLIOTHEQUE – Travaux de réhabilitation électrique à la bibliothèque municipale

**ATTENDU** que la commune de Villieu-Loyes-Mollon est propriétaire du local de la bibliothèque au 333 avenue Charles de Gaulle ;

**VU** le devis n°I-2022-746 de l'entreprise BUSIRIS GENIE SERVICES en date du 02 mars 2022 pour les diverses modifications électriques à la bibliothèque communale.

### DECIDE

- **D'ACCEPTER** de signer le devis de l'entreprise BUSIRIS GENIE SERVICES :  
pour diverses modifications électriques à l'accueil, dans la salle principale, dans la mezzanine et la salle annexe à gauche de l'entrée,  
  
pour un montant de **7 916,67 € HT**,  
soit un montant TTC de **9 500,00 €** (neuf mille cinq cents euros).

**Prend acte** de la décision n°08/2022.

- Décision n°09/2022 – URBANISME - MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES – Etude du dossier d'urbanisme en contentieux des époux MIETTAUX contre la Commune

**VU** le dossier de recours déposé le 17 novembre 2021 par les époux MIETTAUX et portant sur la délivrance d'un permis de construire n° PC 00145021A 0041 au profit de Monsieur et Madame Jean-Christophe et Leslie KLINGER,

**VU** le recours en excès de pouvoir engagé par les époux MIETTAUX devant le Tribunal Administratif de LYON (instance n°2201530) à l'encontre de l'arrêté du Maire n° PC 00145021A 0041 accordant ce permis de construire,

**CONSIDÉRANT** le projet de convention d'honoraires entre le cabinet d'avocats URBAN CONSEIL, SELARL d'avocats inter-barreaux dont le siège social est sis 14 rue de la Charité, 69002 LYON, et la commune de Villieu-Loyes-Mollon en date 23 mars 2022,

#### **DECIDE**

- **D'ACCEPTER** ladite convention d'honoraires qui se décompose de la manière suivante :

##### **- Diligences incluses dans le forfait**

- Etape 1 : Mémoire en défense → forfait de 1 900,00 € HT soit 2 280,00 € TTC
- Etape 2 : Audience de plaidoirie → forfait de 600,00 € HT soit 720,00 € TTC

**Facturation hors forfait** : Taux horaire avocat de 150,00 € HT, taux horaire déplacement avocat de 75,00 € HT, taux horaires secrétariat juridique de 80,00 € HT.

Soit un budget prévisionnel estimatif total s'élevant à 3 000,00 € HT (trois mille euros) soit 3 600,00 € TTC (trois mille six cents euros).

**Prend acte** de la décision n°09/2022.

##### - Décision n°10/2022 – VOIRIE – Convention n°2022-064-VOI - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude de faisabilité et pour l'aménagement des chemins de Chavagneux, de la Chatillonnière et de la Petite Croze

**CONSIDERANT** que la convention n°2022-064-VOI a pour objet de régler les rapports entre l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain (ADI01) et la Commune en ce qui concerne les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage suivantes :

- Etude de faisabilité,
- Réunion publique,
- Aide à la consultation d'un maître d'œuvre,
- Suivi du maître d'œuvre,
- Assistance à consultation du marché des travaux, pour l'aménagement des chemins de Chavagneux, de la Chatillonnière et de la Petite Croze.

## DECIDE

- **ACCEPTÉ** la convention n°2022-064-VOI pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude de faisabilité, pour l'aménagement des chemins de Chavagneux, de la Chatillonnière et de la Petite Croze, d'un montant de 10 800,00 € HT (dix mille huit cents euros) dont la prestation se décompose de la manière suivante :
  - Etude de faisabilité : 2 925 €
  - Réunion publique : 900 €
  - Aide à la consultation d'un maître d'œuvre : 2 475 €
  - Suivi du maître d'œuvre : 3 150 €
  - Assistance à consultation du marché des travaux : 1 350 €

**Prend acte** de la décision n°10/2022.

### FINANCES

- **Délibération 01\_04\_2022** - Présentation d'un état annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux avant le vote du budget

**Prend acte** du tableau d'état annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux pour l'année 2021

### Commune de Villieu-Loyes-Mollon Année 2021

Nom et prénom de l'élu	Indemnités perçues au titre du mandat concerné		
	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature
BEAUFORT Eric	25 670,04 €	/	/
ERIGONI Rita	10 267,92 €	/	/
GONARD Alain	10 267,92 €	/	/
DOMINGUEZ Marie	10 267,92 €	/	/
THEBAULT Serge	10 267,92 €	/	/
BLANCHARD Sylvie	10 267,92 €	/	/
BOZZACO COLONA Michel	10 267,92 €	/	/
LA ROSA Florence	10 267,92 €	/	/
PICHAT Bruno	10 267,92 €	/	/

*Ont pris acte : 27*

- **Délibération 02\_04\_2022** - Bilan sur opérations immobilières – Cessions / échanges de terrain – Acquisition d'immeubles – Année 2021 – Budget général Commune

**Prend acte** du bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2021 au titre du budget général de la Commune :

Cessions immobilières : NEANT

Acquisitions immobilières :

Acquisition bien 184 Rue de l'Eglise Section A parcelle n° 368 d'une surface de 00a80ca 40 085,94 € auquel s'ajoute 1 486,52 € pour les frais d'acquisitions

Echanges fonciers : Néant

*Voix pour* : 27

*Voix contre* : 0

*Abstention* : 0

- **Délibération 03\_04\_2022** - Bilan sur opérations immobilières – Cessions / échanges de terrain – Acquisition d'immeubles – Année 2021 – Budget annexe Assainissement

**Prend acte** du bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2021 2021 au titre du budget annexe Assainissement :

Cessions immobilières : Néant

Acquisitions immobilières :

- Achat de terrain STEP CAMELET, Préfixe 253 Section ZA parcelle n° 254 Le Clodel pour une surface de 01ha80a07ca, 7 202,80 €.
- Achat de terrain MONNERET, Section ZB parcelle n° 79 Sur le canal pour une surface de 00ha55a81ca, 2 232,40 €.

Echanges fonciers : Néant

*Voix pour* : 27

*Voix contre* : 0

*Abstention* : 0

- **Délibération 04\_04\_2022** - Vote des taux d'imposition pour l'année 2022–  
Budget principal

**Approuve** les taux d'imposition 2022 tels que définis ci-après, soit :

- Taxe foncière (bâti) (dont taux départemental de 13,97 %) : 30,43 %.
- Taxe foncière (non bâti) de 48,47 %.

TAXES	BASE 2021	TAUX 2021	PRODUIT 2021	BASE PREVISIONNELLES 2022	TAUX 2022	PRODUIT ATTENDU 2022 A TAUX CONSTANT	TAUX 2022	PRODUIT ATTENDU 2022 AUGMENTATION 5%
Taxe habitation								
Taxe foncière (bâti)	2 898 000	28,98 %	839 840	3 062 000	28,98 %	887 368	30,43 %	931 767
Taxe foncière (non bâti)	49 900	46,16 %	23 034	52 600	46,16 %	24 280	48,47 %	25 495
<b>TOTAL</b>	2 947 900		862 874	3 114 600		911 648		957 262

*Voix pour : 27*

*Voix contre : 0*

*Abstention : 0*

- **Délibération 05\_04\_2022** - Adoption du budget primitif 2022 (budget avec reprise de résultat) – Budget général Commune

**Adopte** dans son ensemble le budget primitif 2022 du budget général Commune qui s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement : Dépenses : 2 700 589,34 €  
Recettes : 3 575 165,22 €
- Section d'investissement : Dépenses : 2 768 753,39 €  
Recettes : 2 768 753,39 €

*Ont voté pour : 27*

*Ont voté contre : 0*

*Se sont abstenus : 0*

- **Délibération 06\_04\_2022** - Adoption du budget primitif 2022 (budget avec reprise de résultat) – Budget annexe Assainissement

**Adopte** dans son ensemble le budget primitif 2022 du budget annexe Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 383 135,62 euros
- Section d'investissement : 2 122 994,50 euros

*Ont voté pour : 27*

*Ont voté contre : 0*

*Se sont abstenus : 0*

- **Délibération 07\_04\_2022** - Adoption du budget primitif 2022 (budget avec reprise de résultat) – Budget annexe Salle Polyvalente

**Adopte** dans son ensemble le budget primitif 2022 du budget annexe Salle Polyvalente qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 106 886,44 euros
- Section d'investissement : 106 419,57 euros

*Ont voté pour : 27*

*Ont voté contre : 0*

*Se sont abstenus : 0*

- **Délibération 08\_04\_2022** - Adoption du budget primitif 2022 (budget avec reprise de résultat) – Budget annexe Centre Innovance

**Adopte** dans son ensemble le budget primitif 2022 du budget annexe Centre de Rencontres qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 122 604,36 euros
- Section d'investissement : 223 026,36 euros

*Ont voté pour : 27*

*Ont voté contre : 0*

*Se sont abstenus : 0*

- **Délibération 09\_04\_2022** - Adoption du budget primitif 2022 (budget avec reprise de résultat) – Budget annexe Commerces

**Adopte** dans son ensemble le budget primitif 2022 du budget annexe Commerces qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 76 325,54 euros
- Section d'investissement : 250 921,84 euros

Ont voté pour : 27

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

- **Délibération 10\_04\_2022** - Attribution de subventions aux associations

Associations	montant demandé	Colonne 1	montant accordé
01 - Atelier FICA	1 116,75 €	Remboursement salles dont : pour 2021 = 350.75€ et 2022 = 756€	717,89 €
02 - Côtère Poker	697,41 €	Remboursement salles pour 2021 et 2022 (10% déduits = 627.67€)	724,62 €
04-Viva la musica	293,49 €	Subvention qui permette le paiement des frais fixes : formations, achats pour fonctionnement, préparation des événements	293,49 €
14 - EMD Rugby, Meximieux	500,00 €	Aide sur tournoi du Muguet, 29 <sup>me</sup> édition du 30 avril 2022	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 607,65 €</b>		<b>1 736,00 €</b>
ménage: 254,00 € CENTRE INNOVANCE			
ménage: 110,00 € SALLE POLYVALENTE			
<b>10 % de retenue: participation aux frais de nettoyage, chauffage,électricité,eau et photocopieur pour les locations de salles tout au long de l'année</b>			
<b>ATTENTION : on verse les subventions , une fois que les factures ont été acquittées</b>			

**Accepte** d'attribuer les subventions telles que proposées par la commission subvention du 30 mars 2022.

Voix pour :

25 pour l'association Viva la Musica (M. Alain GONARD et M<sup>me</sup> Christine CATEUR ne participent pas)

27 pour l'association FICA

27 pour l'association Côtère Poker

Voix contre : 0

Abstention : 0

- **Délibération 11\_04\_2022** - Demande de subvention au SDIS – Equipement du Centre de Première Intervention Non Intégré (CPINI)

**Sollicite** auprès du SDIS l'attribution d'une subvention au titre des acquisitions réalisées sur l'exercice 2021.

**Charge** Monsieur le Maire de transmettre le dossier correspondant.

Fournisseur	Objet	Date facture	N° facture	Date paiement	N° bordereau	N° mandat	Montant
<b>Investissement</b>							
UGAP	Aspirateur à muscosités	29/06/2021	Facture n° 0058226942	09/07/2021	57	611	587,78 €
UGAP	Aspirateur à muscosités	23/07/2021	Facture n° 0058349306	24/08/2021	72	773	979,87 €
APS	Ordinateur portable	06/08/2021	Facture n° FC001827	24/08/2021	72	776	1 249,32 €
<b>Fonctionnement</b>							
GALLIN	Prestation vérification lot de sauvetage	24/12/2020	Facture n° FC201200368	12/01/2021	1	8	74,90 €
DUMONT	Oxymètre de pouls pompiers	03/03/2021	Facture n° FC0121030160	18/03/2021	21	223	531,64 €
UGAP	Vêtement de pompiers	19/04/2021	Facture n° 0057909810	03/05/2021	34	352	41,64 €
UGAP	Vêtement de pompiers	19/04/2021	Facture n° 0057909809	03/05/2021	34	353	624,60 €
UGAP	Civière de relevage pompier	25/05/2002	Facture n° 0058060120	14/06/2021	45	486	157,50 €
UGAP	Eclairage à main + liaison personnelle à enrouleur auto	02/06/2021	Facture n° 0058105096	14/06/2021	46	504	581,39 €
UGAP	Gants pompiers	15/06/2021	Facture n° 0058154938	05/07/2021	54	584	85,33 €
GALLIN	Vêtement de pompiers	22/06/2021	Facture n° FC210600206	09/07/2021	58	618	238,40 €
GALLIN	Phytoguêpe + vêtements pompiers	22/06/2021	Facture n° FC210600206	09/07/2021	58	618	462,42 €
UGAP	Gants nitrile pompiers	25/06/2021	Facture n° 0058205715	09/07/2021	58	623	88,11 €
UGAP	Fournitures pompiers	29/06/2021	Facture n° 0058226943	09/07/2021	59	644	21,96 €
GALLIN	Fournitures pompiers	10/07/2021	Facture n° FC210700027	16/07/2021	64	673	1 391,33 €
UGAP	Fournitures pompiers	09/07/2021	Facture n° 0058286833	16/07/2021	64	674	35,52 €
ROSTAING	Gants pompiers	26/07/2021	Facture n° 21/23368	10/08/2021	68	711	970,20 €
UGAP	Fournitures pompiers	17/08/2021	Facture n° 0058444323	30/08/2021	76	809	80,46 €
UGAP	Fournitures pompiers	16/09/2021	Facture n° 0058564917	06/10/2021	84	877	120,72 €
GALLIN	Fournitures pompiers	03/12/2021	Facture n° FC211200011	20/12/2021	114	1170	865,97 €
<b>TOTAL DES DEPENSES 2021</b>							<b>9 189,06 €</b>

*Ont voté pour : 27*

*Ont voté contre : 0*

*Se sont abstenus : 0*

- **Délibération 12\_04\_2022** - Tarifs pour location de salles pour les particuliers, les comités d'entreprises et les employés communaux

**Valide** les tarifs applicables aux particuliers, aux comités d'entreprises et aux employés communaux pour toutes nouvelles réservations à partir du 15 avril 2022 tels que proposés par la commission des finances et joints ci-après.

## Tarifs 2022

### Location de salles pour les particuliers, les comités d'entreprises et les employés communaux (TTC)

**Tarifs applicables pour toutes nouvelles réservations à partir du 15 avril 2022**

Salles	Tarif à la journée		Tarif Week-End		Tarifs horaires pour réunions		Caution
	Particulier non-résident	Particulier résident	Particulier non-résident	Particulier résident	Particulier non-résident	Particulier résident	
<b>Villieu</b>							
Salle Polyvalente	765,60 €	382,80 €	995,50 €	497,20 €	51,04 €	25,52 €	1 044 €
Salle du club des jeunes	Uniquement pour les associations.						
Salle de l'Association d'Education Populaire	Uniquement pour les associations.						
<b>Centre Innovance</b>							
Centre complet	1 794,10 €	1 076,90 €	2 332,00 €	1 400,30 €	119,60 €	71,80 €	2 447 €
Grande salle + hall d'entrée*	1 524,60 €	915,20 €	1 982,20 €	1 982,20 €	101,64 €	61,02 €	2 079 €
Salle sud	268,40 €	160,60 €	348,70 €	209,00 €	17,90 €	10,70 €	366 €
Hall d'entrée*	358,60 €	215,60 €	466,40 €	280,50 €	23,90 €	14,38 €	489 €
Cuisine	358,60 €	215,60 €	466,40€	280,50 €	23,90 €	14,38 €	489 €
<b>Auditorium</b>							
Auditorium	731,50 €	438,90 €	951,50 €	570,90 €	48,76 €	29,26 €	998 €
Salle de réunion	184,80 €	111,10 €	239,80 €	144,10 €	12,32 €	7,40 €	252 €
<b>Loyes</b>							
Mairie annexe	185,90 €	111,10 €	242,00 €	144,10 €	12,40 €	7,40 €	254 €
Ex-école de Loyes 1 <sup>er</sup> étage 51 m <sup>2</sup>	Uniquement pour les associations						
Ex-école de Loyes	Uniquement pour les associations						
<b>Mollon</b>							
Maison pour Tous	361,90 €	216,70 €	470,80 €	281,60 €	24,12 €	14,44 €	494 €
<b>Ecole</b>							
Préau	367,40 €	220,00 €	477,40 €	286,00 €	24,50 €	14,66 €	501 €
<b>Option</b>							
Chaises	0,53 €	0,27 €					
Tables + mange-debout	1,06 €	0,53 €					

Ménage compris dans le prix

Tarif dégradation table	150 €
Tarif dégradation chaise	28 €

Ont voté pour : 27

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

- **Délibération 13\_04\_2022** - Tarifs pour location de salles pour les professionnels

**Valide** les tarifs applicables aux professionnels **pour toutes nouvelles réservations à partir du 15 avril 2022** tels que proposés par la commission des finances et joints ci-après.

### Tarifs 2022

#### Locations des salles communales pour les professionnels (HT)

#### Tarifs applicables pour toutes nouvelles réservations à partir du 15 avril 2022

Salles	Tarif à la journée		Tarif Week-End		Tarifs horaires		Caution
	Professionnel non résident	Professionnel résident	Professionnel non résident	Professionnel résident	Professionnel non résident	Professionnel résident	
<b>Villieu</b>							
Salle Polyvalente	918,50 €	459,80 €	1 194,60 €	597,30 €	61,25 €	30,62 €	1044 €
Salle du club des jeunes	Uniquement pour les associations.						
Salle de la cure AEP	Uniquement pour les associations.						
<b>Centre Innovance</b>							
Centre complet	2 152,70 €	1 292,50 €	2 798,40 €	1 679,70 €	143,53 €	86,15 €	2447 €
Grande salle + hall d'entrée*	1 829,30 €	1 097,80 €	2 378,20 €	1 427,80 €	121,97 €	73,22 €	2079 €
Salle sud	322,30 €	192,50 €	419,10 €	250,80 €	21,47 €	12,85 €	366 €
Hall d'entrée*	430,10 €	258,50 €	559,90 €	336,60 €	28,69 €	17,25 €	489 €
Cuisine	430,10 €	258,50 €	559,90 €	336,60 €	28,69 €	17,25 €	489 €
<b>Auditorium</b>							
Auditorium	877,80 €	526,90 €	1 140,70 €	684,20 €	58,52 €	35,11 €	998 €
Salle de réunion	222,20 €	133,10 €	288,20 €	173,80 €	14,78 €	8,89 €	252 €

Loyes							
Mairie annexe de Loyes	223,30 €	133,10 €	290,40 €	173,80 €	14,87 €	8,89 €	254 €
Local Associatif de Loyes 1er étage 51 m <sup>2</sup>	Uniquement pour les associations.						
Local Associatif de Loyes 1er étage 95 m <sup>2</sup>	Uniquement pour les associations.						
Mollon							
Maison pour Tous de Mollon	434,50	259,60	564,30 €	337,70 €	28,95	17,34	494
Ecole							
Préau	441,10 €	264,00 €	573,10 €	343,20 €	29,39 €	17,60 €	501 €
Option							
Chaises	0,53 €	0,27 €					
tables + mange-debouts	1,06 €	0,53 €					

Ménage compris dans le prix

Tarif dégradation table	150 €
Tarif dégradation chaise	28 €

*Ont voté pour : 27*

*Ont voté contre : 0*

*Se sont abstenus : 0*

- **Délibération 14\_04\_2022** - Tarifs pour location de salles, de la remorque podium et de la scène du Centre Innovance pour les associations

**Valide** les tarifs applicables aux professionnels **pour toutes nouvelles réservations à partir du 15 avril 2022** tels que proposés par la commission des finances et joints ci-après.

### Tarifs 2022

#### Location de salles aux associations (TTC)

#### Tarifs applicables pour toutes nouvelles réservations à partir du 15 avril 2022

Salles	Tarif à la journée	Tarif Week-End	Tarifs horaires	Caution
<b>Villieu</b>				
Salle Polyvalente	305,80 €	397,10 €	20,38 €	1 044 €
Salle du club des jeunes	93,50 €	122,10 €	6,24 €	254,00 €
Salle de la cure AEP	93,50 €	122,10 €	6,24 €	254,00 €
<b>Centre complet</b>				
Centre complet	897,60 €	1 167,10 €	59,84 €	2 447 €
Grande salle + hall d'entrée*	762,30 €	991,10 €	50,82 €	2 079 €
Salle sud	134,20 €	174,90 €	8,94 €	366 €
Hall d'entrée*	179,30 €	233,20 €	11,96 €	489 €
Cuisine	179,30 €	233,20 €	11,96 €	489 €
Scène			11,96 €	489 €
<b>Auditorium</b>				
Auditorium	366,30 €	476,30 €	24,42 €	998 €
Salle de réunion	92,40 €	119,90 €	6,16 €	252 €
<b>Loyes</b>				
Mairie annexe de Loyes	93,50 €	122,10 €	6,24 €	254 €
Local Associatif de Loyes 1 <sup>er</sup> étage 51 m <sup>2</sup>	93,50 €	122,10 €	6,24 €	254 €
Local Associatif de Loyes 1 <sup>er</sup> étage 95 m <sup>2</sup>	187,00 €	244,20 €	12,47 €	508 €

Mollon				
Maison pour Tous de Mollon	181,50 €	236,50 €	12,10 €	494 €
Ecole				
Préau	183,70 €	238,70 €	12,24 €	501 €

Ménage compris dans le prix

Location remorque podium	316,00
Caution	1 052,00

Tarif dégradation table	150 €
Tarif dégradation chaise	28 €

*Ont voté pour : 27*

*Ont voté contre : 0*

*Se sont abstenus : 0*

## URBANISME

- **Délibération 15\_04\_2022** – Installation d'un poste électrique sur la parcelle cadastrée section A149 située au lieu-dit Croze-Chatillonnière

**Accepte** l'installation du poste électrique sur la parcelle cadastrée Section A 149 situé au lieu-dit de la Croze Chatillonnière

*Ont voté pour : 27*

*Ont voté contre : 0*

*Se sont abstenus : 0*

QUESTIONS DIVERSES

Fait à Villieu-Loyes-Mollon, le 15 avril 2022

Le Maire,  
Eric BEAUFORT

